



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 22 septembre 2021

Élections 2021 des membres des chambres de commerce et d'industrie du Cher et de la région Centre-Val de Loire : dépôt des déclarations de candidature

Les déclarations de candidature pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie du Cher et de la région Centre-Val de Loire devront être effectuées par écrit et déposées personnellement par les candidats ou leur mandataire, à la préfecture du Cher, bureau de la réglementation générale et des élections, accès Place Marcel Plaisant à Bourges,

du jeudi 23 au jeudi 30 septembre 2021 :

- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 du 23 au 29 septembre
- de 8h30 à 12h00 le jeudi 30 septembre.

Aucun autre mode de dépôt, notamment par voie postale, télégraphique ou par messagerie, n'est admis.

Les candidats doivent remplir les conditions de recevabilité précisées aux articles L. 713-4 et R. 713-8 du code de commerce :

- être âgé de 18 ans accomplis au dernier jour du scrutin ;
- satisfaire aux conditions fixées au II de l'article L. 713-3 du code de commerce ;
- être inscrit sur la liste électorale de la CCI du Cher ;
- être immatriculé au RCS depuis au moins 2 ans pour la personne inscrite à titre personnel (entreprise individuelle) ou pour la société dont la personne est le représentant.

Les candidatures peuvent être individuelles ou groupées.

Chaque candidat atteste, sous forme d'une déclaration sur l'honneur, qu'il remplit les conditions d'éligibilité énumérées à l'article L. 713-4 du code de commerce et qu'il n'est frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L. 713-3 du même code.

Les imprimés de déclaration de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture – www.cher.gouv.fr – rubrique « politique publique » - onglet « Citoyenneté et élections » - « élections » - « chambre de commerce et d'industrie ».

Tout renseignement complémentaire pourra être communiqué auprès du bureau de la réglementation générale et des élections (tél. : 02 48 67 35 66 ou 67).

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX